

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Décision n° 08-007 du 17 mars 2008 portant nomination du correspondant informatique et libertés à l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires

NOR : SJSX0830324S

Le préfet, directeur général de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3135-1 et R. 3135-1 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret du 30 août 2007 portant nomination du directeur général de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment ses articles 42 à 55 ;

Vu le contrat du 13 février 2008 nommant M. Zalberg (Pierre-Ange), chargé de mission juridique auprès de la secrétaire générale de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires :

Décide :

Article 1^{er}

M. Zalberg (Pierre-Ange), chargé de mission juridique à l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, est nommé correspondant informatique et libertés de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Fait à Paris, le 17 mars 2008.

Le préfet,
B. BOUBÉ